

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Landes nord-atlantiques sèches à subsèches » (4030-9)**

Les situations topographiques qu'occupe cet habitat sont variées, sur plateau ou pentes faibles à moyennes, et parfois au niveau de chaos gréseux. Les roches-mères sont siliceuses et diverses : sables acides, grès armoricains, poudingues, argiles à silex bien drainés, parfois cailloutis de silex ou alluvions fluviales anciennes décalcifiées (vallée de la Seine). C'est un système landicole hérité de traditions pastorales extensives (ovins, bovins) souvent étayé par des pratiques d'incendie et d'étrépage. On trouve aussi des clairières et lisières forestières naturelles ou anthropiques, ou des milieux de substitution (sablères, talus, remblais...).

Valeur écologique et biologique : ce sont des biotopes originaux et marginaux, relictuels au sein de régions d'agriculture intensive fortement urbanisées. La diversité floristique est réduite mais on constate la présence de nombreuses plantes rares dans le nord-ouest de la France, dont certaines disparues aujourd'hui. On remarque une forte représentation du genre *Genista*. La diversité et l'originalité des invertébrés sont très élevées, et incluent de nombreuses espèces inféodées aux biotopes de landes. Les paysages sont très diversifiés, et plusieurs espèces sont protégées régionalement.

Etat de conservation à privilégier : on privilégiera les landes à structure chaméphytique mi-haute à haute semi-ouverte, associée à une strate bryolichénique de Cladonies et de bryophytes acrocarpes.

Menaces : l'enrésinement systématique de ces landes sèches est l'une des causes majeures de leur disparition. Elles sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition, et plus fréquentes à l'état fragmentaire en contexte forestier. Des aménagements comme les infrastructures routières contribuent à l'amenuisement des espaces subsistants de landes. Tout facteur perturbateur (feu, piétinement, surpâturage ou abandon) est susceptible de favoriser le développement d'espèces herbacées et ligneuses aux dépens d'autres espèces plus exigeantes (jeunes Ericacées, héliophiles strictes, lichens...).

Modes de gestion recommandés : les objectifs de gestion seront orientés vers le maintien d'une lande dominée par les chaméphytes en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés. On intégrera ces objectifs dans la gestion globale des territoires pastoraux.

Pour maintenir ces landes, on peut recourir au pâturage ovin (impact moindre du piétinement que les bovins). On peut envisager la pose de clôtures amovibles pour diriger le bétail, ou fixes pour assurer la protection éventuelle d'espèces à fort intérêt patrimonial.

Si la charge pastorale n'est pas suffisante, il est nécessaire d'employer d'autres moyens de rajeunissement (fauche, étrépage, décapage). Afin d'augmenter la disponibilité en pâturage, on veillera à réduire la Fougère aigle et la Molinie bleue, qui constituent d'ailleurs des indicateurs de dégradation de la lande.

La fauche est conseillée pour l'entretien des landes herbeuses et à Callune vulgaire, mais est à proscrire sur les landes de plus de 15 ans, au risque de voir les Ericacées disparaître au profit d'autres espèces. Si elle peut être réalisée, il est important que les produits de la fauche soient exportés et qu'elle ne soit pas intégrale, sous peine de voir une uniformisation de la structure de la lande, défavorable à la diversité spécifique faune/flore. L'extension de la Fougère aigle peut être contrôlée par une fauche répétée de manière à épuiser les rhizomes, associée si besoin à un pâturage ovin pour son éradication.

L'étrépage pour les sols plus profonds est surtout réalisé pour rajeunir un milieu particulièrement destructuré et permettre à celui-ci de se régénérer. C'est également un moyen de lutte contre les espèces colonisatrices comme la Molinie bleue et la Fougère aigle. Il doit être préconisé avec précaution vu ses conséquences sur la faune du sol notamment, et être évité sur des

sols particulièrement soumis à l'érosion.

Le décapage est un autre moyen efficace de restauration de la lande. Celui-ci se réalise sur un horizon plus superficiel que l'étrépage (1 à 5 cm) et consiste essentiellement à enlever la litière et les branches mortes. Un simple retissage peut suffir, et la lande se régénère à partir du stock de semence.

La colonisation par les ligneux pourra être limitée par des opérations ponctuelles de débroussaillage, de coupe ou d'arrachage ou de maintien des usages traditionnels d'exploitation.

Les lapins ont eu une action importante autrefois dans la structuration et la diversification de la lande. Il pourrait être intéressant d'envisager une réintroduction des lapins avec un suivi de leur impact sur l'habitat.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 1 »*, La documentation française, 2005, 445 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Hêtraie-chênaie atlantique acidiphiles à houx » (9120)**

Concernant l'habitat de **hêtraie-chênaie atlantique acidiphiles à houx (9120)**, les essences principales sont le hêtre et les deux chênes communs. Quant aux essences secondaires et de sous-étage, on retrouve les bouleaux, le sorbier des oiseleurs, le sapin de Normandie, le charme, le tremble, le châtaignier... Cet habitat permet d'obtenir des arbres de bonne qualité et de gros diamètres, car les sols sont relativement fertiles.

### **Transformation du peuplement :**

- La régénération naturelle est à privilégier, en favorisant les espèces du cortège, il sera possible de rabattre le houx (recépage) sans le dévitaliser.
- Les dégagements devront dans la mesure du possible être mécaniques ou manuels.
- Le hêtre et le chêne donnent de très bons résultats sur ces stations, il n'est pas possible d'enrésiner ou de substituer au peuplement une plantation d'essences autres que celles du cortège.

### **Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux**

- Privilégier la gestion en futaie irrégulière ou régulière, en mélange chêne-hêtre et en sous-étage les espèces secondaires et le houx.
- Il est préférable de convertir les TSF.
- Gestion dynamiques des éclaircies : les coupes et éclaircies devront être assez forte, soit 15 à 20 % du volume, pour permettre un éclaircissement au sol assez fort, avec une rotation d'environ 8 à 10 ans. L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats.

### **Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat**

- Il faudra exploiter les bois en conditions ressuyées et en utilisant les cloisonnements.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Il faut limiter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques.
- Il faut prêter attention à la remontée de la nappe d'eau après les exploitations de Gros Bois.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.



**CAPS ET MARAIS  
ARRIERE-LITTORAUX  
DE LA POINTE DE BARFLEUR  
AU CAP-LEVI**

**Carte N°1**

**LE PERIMETRE  
DU SITE NATURA 2000**



**Conservatoire de l'espace littoral  
et des rivages lacustres**

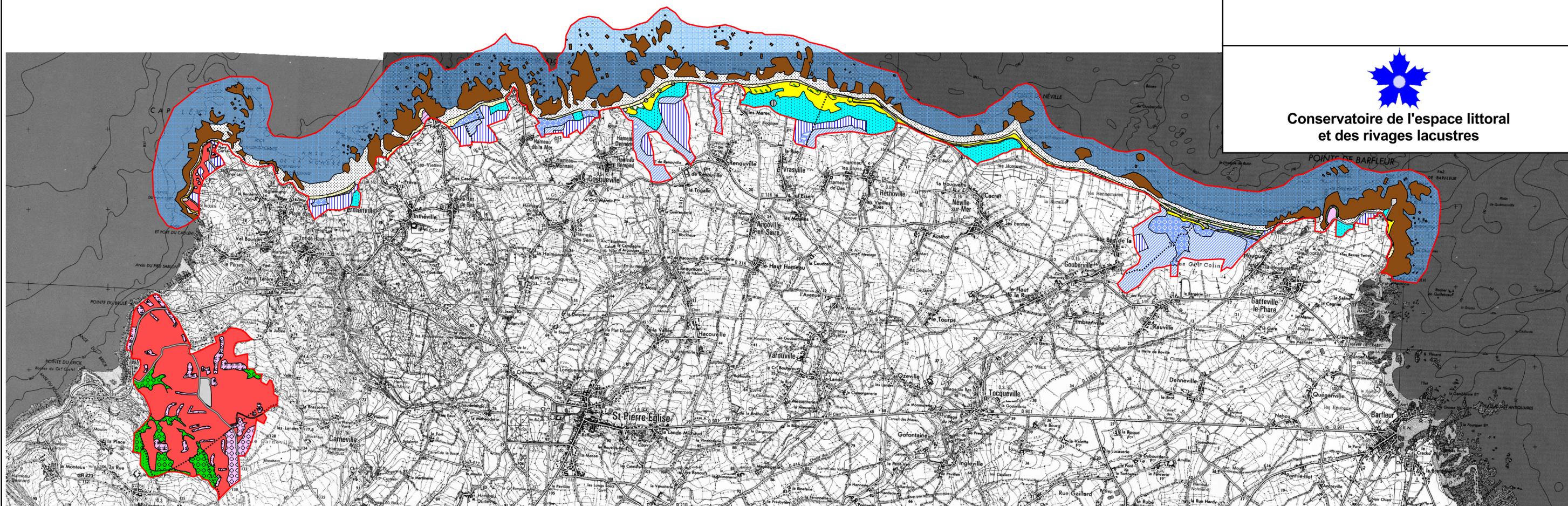




**LES HABITATS  
NATURELS**



**Conservatoire de l'espace littoral  
et des rivages lacustres**



Périmètre  
 Limite communale  
 Routes - chemins

**Habitats de la directive :**

- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110)
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)
- Végétation annuelle des laisses de mer (1210)
- Prés salés atlantiques : moyen schorre (1330)
- Prés salés atlantiques : haut schorre (1330)
- Récifs (1170)
- Végétation vivace des rivages de galets (1220)
- Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (1230)
- Dunes mobiles embryonnaires (2110)
- Dunes mobiles du cordon littoral à Oyat (*Ammophila arenaria*) (dunes blanches) (2120)
- Dunes fixées à végétation herbacée (dunes grises) (2130)
- Mares dunaires (2191)
- Pelouses pionnières des pannes (2192)
- Bas marais alcalins (2193) et autres habitats naturels d'influence directe et/ou de transition (prairies hygrophiles avec jonchaie, végétation à Scirpes halophiles (*Scirpus maritimus*), végétations à Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*)...)
- Roselières dunaires (2195)
- Landes sèches (4030) avec faciès à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et Ajonc de le Gall (*Ulex gallii*)
- Landes sèches (4030) avec faciès à Ajonc d'europe (*Ulex europaeus*)
- Hétraies acidiphiles atlantiques à Houx (hêtraie-chênaie collinéenne à Houx) (9120)

**Habitats modifiés de la directive :**

- Landes sèches (4030) avec faciès à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)
- Landes sèches boisées en résineux

**Autres habitats :**

- Prairies mésophiles (fauchées et/ou pâturées)
- Bois de feuillus
- Bâti



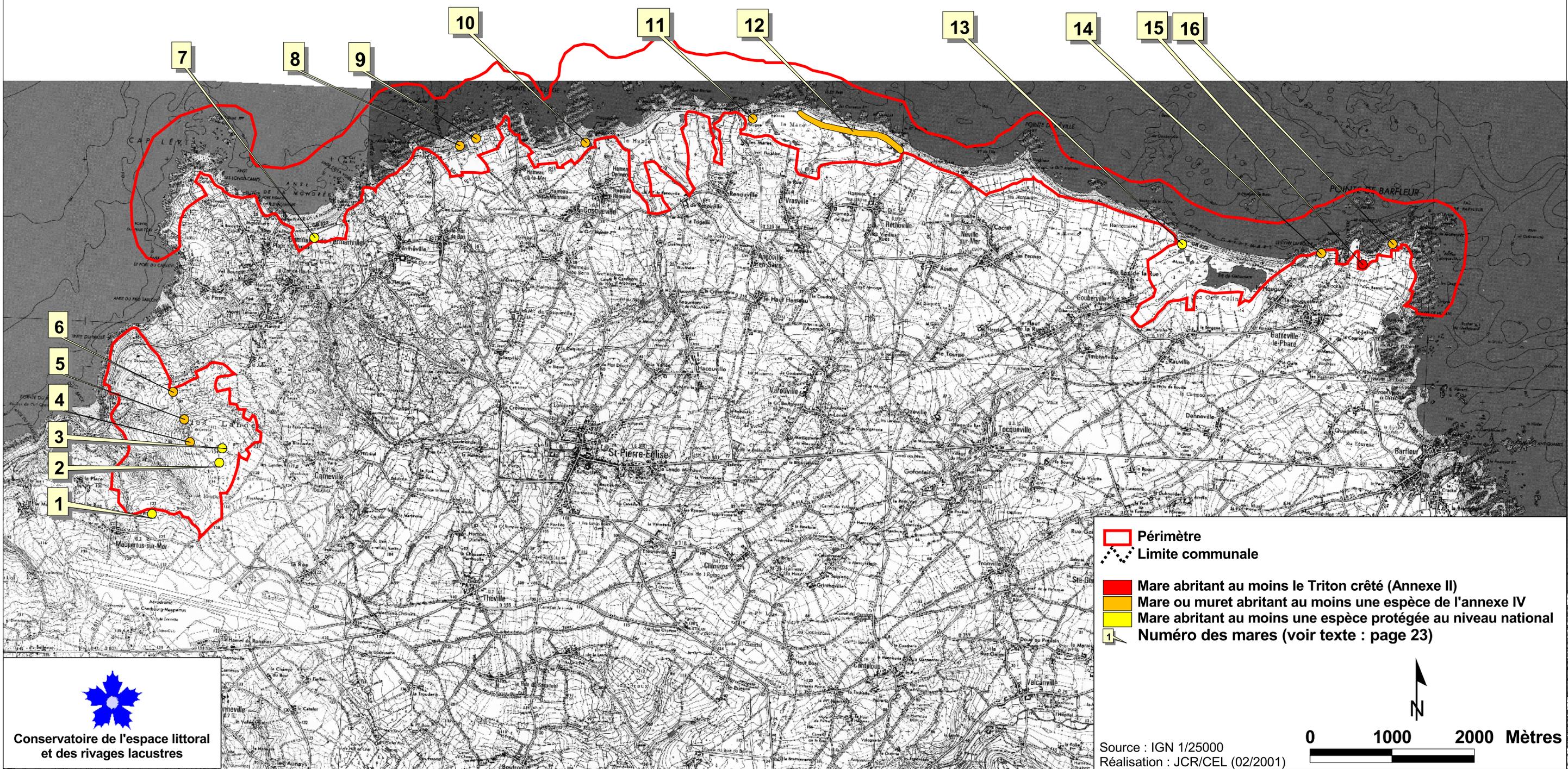
0 1000 2000 Mètres

échelle : 1/25000

Sources : IGN 1/25000 - RT/CEL (06/1999)  
Réalisation : JCR/CEL (02/2001)



# LES HABITATS DES AMPHIBIENS

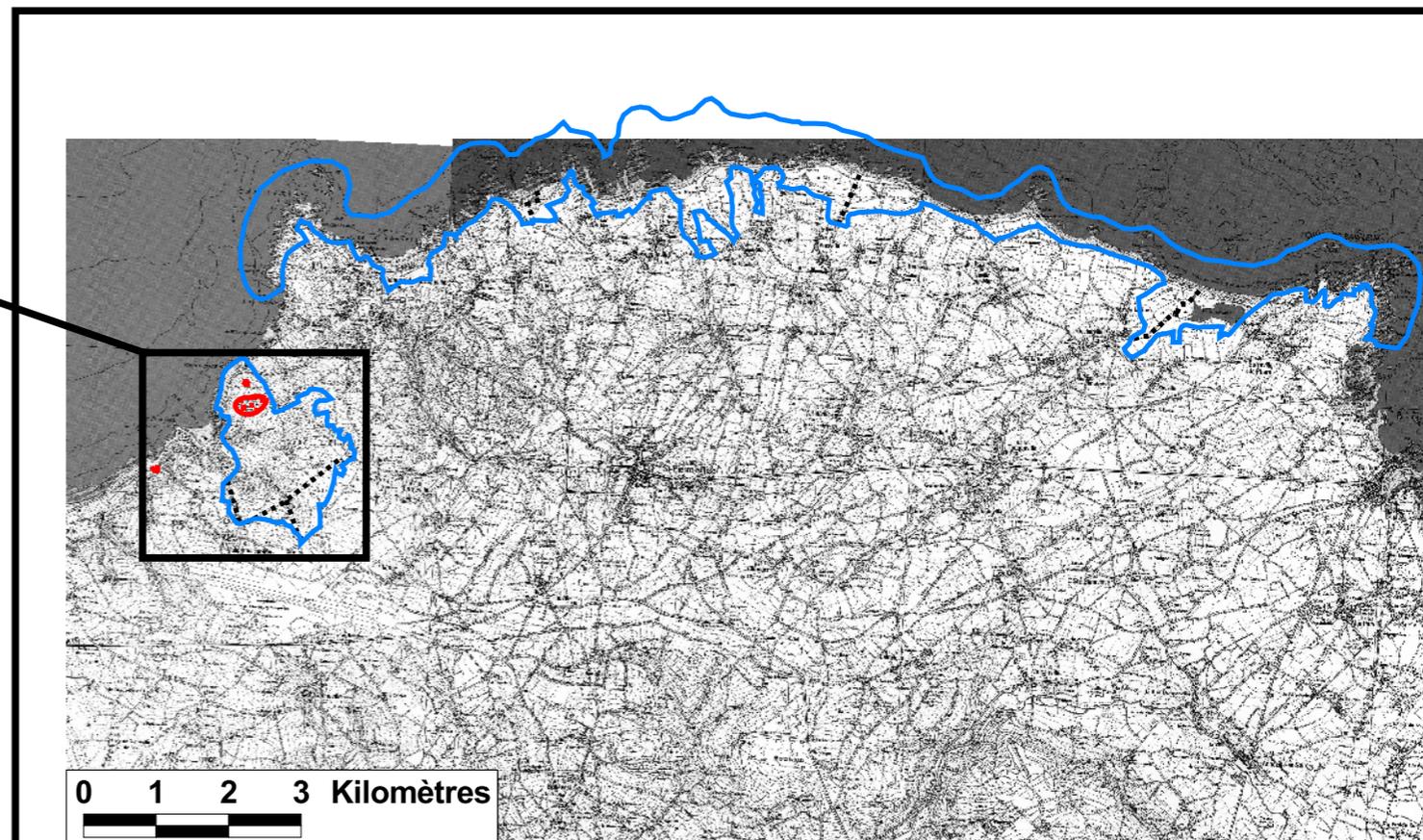
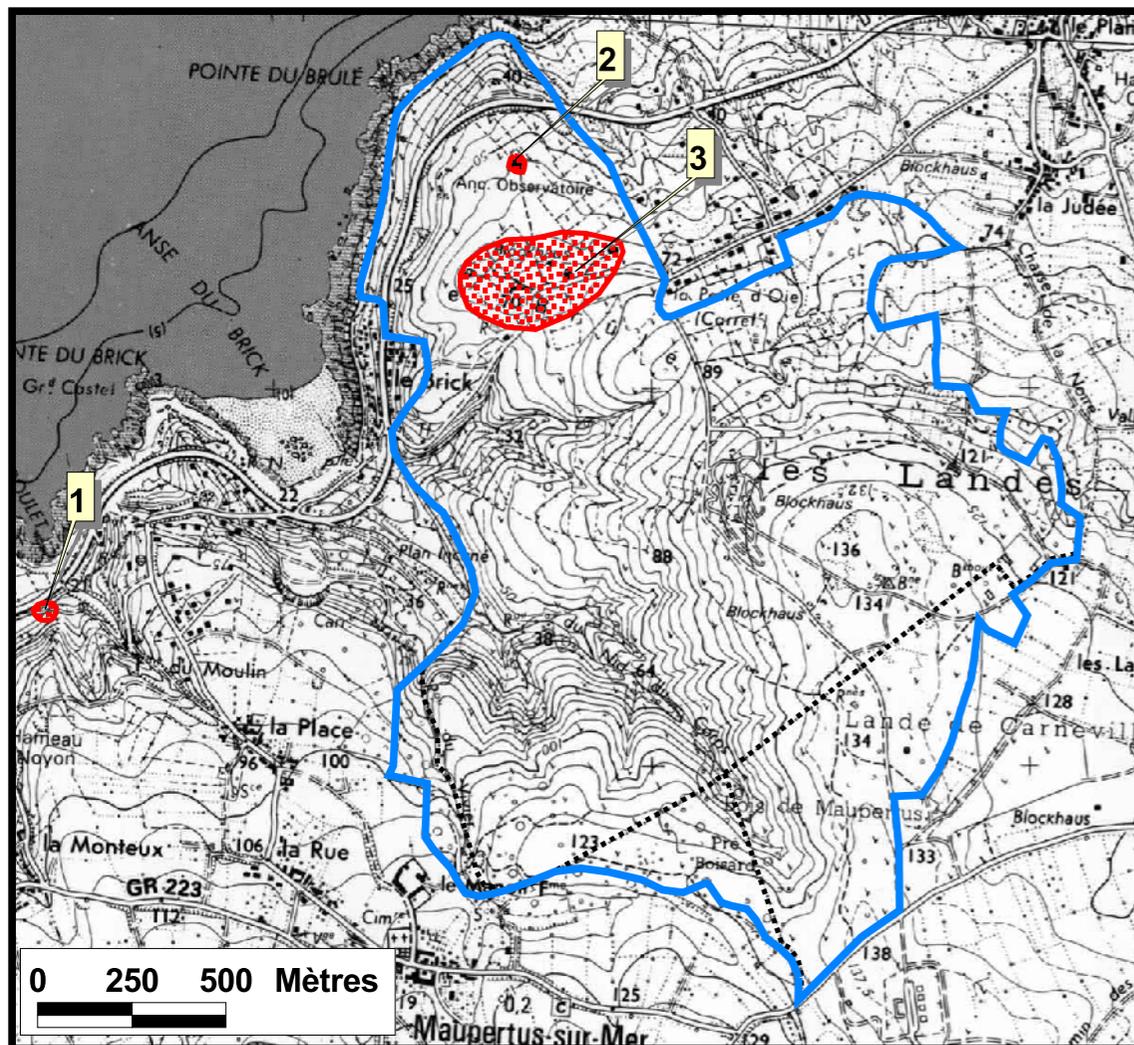




NATURA 2000  
CAPS ET MARAIS  
ARRIERE-LITTORAUX  
DE LA POINTE DE BARFLEUR  
AU CAP-LEVI

Carte N°6

# LES HABITATS DES CHIROPTERES



- Périimètre
- Limite communale
- Numéro de localisation (voir texte : page 22)
- Habitats de Chiroptères



Source : IGN 1/25000 - Inventaire Thierry Demarest (10/2000)  
Réalisation : JCR/CEL (03/2001)

Conservatoire de l'espace littoral  
et des rivages lacustres



Brûlis sur lande basse  
(Comté du Dorset - GB)

**Habitat** - Lande sèche atlantique.

**Objectif** - Stopper le développement de la lande à Ajonc d'Europe et/ou à Fougère aigle et restaurer progressivement la lande basse à Bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall.

**Orientation concernée :**

Garantir le maintien du massif des Landes.

41.1  
41.2  
41.3  
41.4

Opérations

**Localisation :**

Secteur sud-ouest du massif des Landes et secteur de l'ancien Observatoire.

**Statut foncier** - Privé, CEL.

**Communes concernées** - Fermanville, Carneville.

**Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :**

Le développement de la végétation a lentement et progressivement gagné sur les sols humides et abrités des fonds de vallée. Par ailleurs, il semble que les landes basses ne se régénèrent plus, celles-ci soient soumises à la compétition d'espèces sociales de type graminée. La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) a un essor facilité sur les sols les plus épais et les plus humides tandis que l'Ajonc d'Europe (*Ulex Europeaus*) est une menace sur les marges de landes basses les plus sèches du fait d'une compétition à la lumière.

Cette évolution naturelle peut également se faire aux dépens des choix cynégétiques (lapin, bécasse et lièvre, en plus des battues au renard). La pratique du VTT n'est pas directement concernée compte tenu de la faible importance de cette évolution. Cependant, les incendies dont le risque est toujours présent peuvent faciliter la dynamique de la Fougère aigle et représentant un danger pour les activités de loisir.

Un terrain de motocross est présent sur la commune de Fermanville. Son maintien est justifié par le fait qu'il permet de canaliser les jeunes à cet endroit et ainsi d'éviter des dégradations supplémentaires du milieu. Le site abrite également une déchetterie où sont stockés tous les déchets non recyclables et qui ne peuvent être mis dans des conteneurs. Les déchets verts sont brûlés et le reste est recouvert. Une réflexion menée à une échelle intercommunale à propos d'un projet de réhabilitation ou de déplacement de cette déchetterie est en cours.

**Usages, impacts et évolution :**

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Développement de la végétation	Développement spontané à Fougère aigle et Ajonc d'Europe	Oiseaux nicheurs (Fauvette pitchou)	Fermeture des strates moyennes et perte de diversité spécifique
Motocross	Aménagements divers		Impact paysager Dégradation de la lande et mise à nu du sol
Déchetterie	Mise en décharge d'encombrants et brûlage des végétaux		Impact paysager Très probable impact écologique sur les nappes affleurantes (infiltration d'eaux polluées)

## Descriptif des opérations et recommandations :

### 41.1 Mettre en place un pâturage extensif

L'enjeu de la préservation porte sur le maintien des surfaces de lande basse et leur développement à la marge. Il a été rappelé que le développement de la végétation est lent. Aussi, une localisation plus précise des secteurs (comparaison des photos aériennes et analyse de sols) précédera une restauration du milieu : traitement mécanique ou brûlis. La mise en place d'une étude par le SMET et le Conservatoire du Littoral en 2001, portant sur la gestion de la lande, constitue un préalable à la conduite de cette opération. En fonction des conditions topographiques et des zones touchées par l'incendie du 23 août 2000, on pourra donc employer le brûlis ou bien une fauche mécanique ou manuelle avec exportation ou brûlage de la coupe sur place. Cette incendie est une occasion d'installer un pâturage ovin/équidé extensif sur une grande partie du secteur ; il limitera la reprise des pieds d'Ajonc d'Europe (*Ulex europeus*) et favorisera le maintien d'une lande basse. Une demande d'autorisation en Préfecture ainsi qu'en Mairie est nécessaire pour le brûlis afin de prendre en compte à la fois l'arrêté d'interdiction de brûler des végétaux et la responsabilité des autorités en matière de sécurité.

Cette restauration est nécessaire avant tout pâturage. Celui-ci nécessite la mise en place de clôtures et d'abris pour des caprins voire des ânes. Leur prise en charge reste à discuter. Un contrat de service Natura 2000 avec un particulier est envisageable (frais courants et incitation à contracter) en lui fournissant un troupeau de quelques têtes afin d'opérer une ouverture sur des parcelles d'environ deux hectares. Comme tous les contrats de service, un volet concernant le suivi de la bonne exécution des travaux sera prévu.

Il s'agit également de veiller à ne pas déranger les activités de chasse et de randonnée ou de simple balade dominicale en tournant sur les secteurs (enclos mobiles), selon les résultats obtenus.

### 41.2 Mettre en place un suivi botanique

Un suivi botanique accompagnera utilement cette opération sur les zones restaurées et pâturées afin d'évaluer les effets de l'intervention sur le milieu (brûlis, pression de pâturage, période de pâturage, etc...) et de vérifier en particulier le retour de la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et de l'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*), ainsi que du cortège des espèces souhaitées.

### 41.3 Créer et entretenir des coupe-feu

Il s'agit concrètement de préserver le massif de tout risque d'incendie. La centaine d'hectares brûlée en fin d'été 2000 rappelle cette nécessité. Le feu encourage selon la hauteur du tapis de sol la progression de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et menace les habitations voisines. La réglementation rappelant l'interdiction de tout feu, il convient d'assurer la maîtrise des départs d'incendie en créant des layons dans la lande avec exportation des matières de coupe. Cette opération nécessite la contribution des services du SDIS (Service Départemental Incendie et Sécurité).

### 41.4 Restaurer la décharge

Cette opération de veille se concrétisera par une restauration du site sur la Dotation Globale d'Équipement dès lors qu'elle pourra être envisagée : remblai de surface (étanchéification) et plantations d'espèces endémiques. Il s'agit de veiller au rétablissement du caractère de lande et à la résorption des impacts possibles sur le milieu (écoulement des eaux).

Opération	Coût ttc. en €	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
41.1  -  Mettre en place un pâturage extensif	4 573 à 5 336 + 69 €/ha/an	Contrat de service Natura 2000	SMET	CEL - Propriétaires Communes - SMET DIREN	★★
41.2  Mettre en place un suivi botanique	2 134 à 2 287	FGMN	SMET	DIREN Communes	★★
41.3  Créer et entretenir des coupe-feu	3 049 à 4 573	FGMN	SMET	CEL - Propriétaires Communes - SMET DIREN - SDIS	★★
41.4  Restaurer la décharge	à définir	DGE	?	Commune DDASS DIREN- SMET	★★★

### Calcul estimatif des coûts :

41.1 : enclos de deux hectares soit 600 ml. x 5,34 €/ml. + batterie photovoltaïque 122 €. + abri démontable 1 524 €. + cheptel d'environ quatre chèvres 488 €. + référence à la mesure du contrat territorial d'exploitation n°19.3 "Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive", cette mesure étant plus probablement assurée dans le cadre d'un contrat de service.

41.2 : une journée par an sur trois ans, 6x380 €.

41.3 : estimé à 2 000 mètres de linéaire sur 10 mètres de large, soit 2 hectares travaillé au quad avec exportation (534 €/hectares ; matériel proposé sur les Landes de Lessay, barre de coupe universelle + mini presse à balles rondes) tous les deux ans.

41.4 : à définir en fonction de la superficie concernée et du mode de résorption retenu.

### Opérations liées avec :

11.4  -  Extensifier le pâturage en milieu dunaire

↳ Cf. Fiche Action n°1/1 : Conduite d'un pâturage dunaire compatible avec la qualité des milieux

22.1  Effectuer des chantiers de débroussaillage de panes

↳ Cf. Fiche Action n°2/2 : Restauration des dépressions humides



Hêtraie à Houx (Maupertus)

**Habitat** - Hêtraie acidiphile atlantique à houx et lande sèche.  
**Espèce** - Grand Rhinolophe, Grand Murin.  
**Objectif** - Prévenir l'évolution des bois et boisements devant tout changement des peuplements.  
**Orientation concernée :**  
 Garantir le maintien du massif des Landes.  
**Localisation :**  
 Massif des Landes et ruisseau du Vivier principalement.  
**Statut foncier** - Privé, CEL.  
**Communes concernées** - Maupertus-sur-mer, Fermanville, Carneville.

42.1  
42.2

Opérations

**Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :**

La gestion de la hêtraie, présente sur les versants du ruisseau du Vivier, tend vers un aménagement dite « conservatoire » c'est-à-dire garantissant les conditions écologiques des espèces forestières et de l'avifaune : Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) qui trouve un habitat complémentaire sur la lande, Bécasse des bois (*Scolopax rusticolus*), et passereaux divers. Il faut rappeler ici la réflexion faite à propos du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et du Grand Murin (*Myotis Myotis*) qui trouvent dans la conservation des bois de feuillus une zone de chasse aux insectes privilégiée.

La régénération naturelle du pin pose la question de la banalisation de la lande. Les bois de pins maritimes constituent cependant une source d'agrément sur un massif qui représente une aire de loisirs (pratique du VTT, randonnée, chasse), au caractère solitaire et sauvage. Le hibou moyen duc y a été par ailleurs signalé.

**Usages, impacts et évolution :**

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Bois de hêtres	Coupe sanitaire, rajeunissement et plantations	Zone de chasse potentielle du Grand Rhinolophe et du Grand Murin	Maintien de la biodiversité sous réserve d'une gestion patrimoniale du site
Peupliers Résineux	Plantations (récentes)	Maintien d'un sol acide (résineux épars en faible surface de la hêtraie acidiphile)	Peupleraies ; concurrence avec les espèces hygrophiles de la strate herbacée limitant la diversité spécifique Résineux ; accélération de l'acidification du sol limitant fortement la reprise de feuillus (excepté pour une hêtraie dense)

**Descriptif des opérations et recommandations :**

**42.1 Maintenir une hêtraie à houx**

Les modalités de gestion actuelle assurent la garantie du maintien en bois de feuillus et tendent vers une gestion patrimoniale de la hêtraie. L'emprise de la hêtraie porte sur les propriétés du Conservatoire du littoral et augure favorablement du maintien de la gestion actuelle ainsi que de son

renforcement au regard des prescriptions de gestion des cahiers d'habitats du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Aussi, une simple mesure de veille est proposée visant concrètement à valoriser une gestion en futaie régulière ou irrégulière avec maintien des peuplements de houx. L'éclaircissement au sol et les opérations de régénération devront donc tenir compte de la présence du houx. Les dégagements manuels ou mécaniques sont également à privilégier devant l'utilisation de produits chimiques. De même, il convient de laisser sur pieds des arbres morts (dès lors qu'ils ne mettent pas en danger les sujets sains alentours), et su place le chablis au bénéfice de l'entomofaune. C'est ainsi que les coupes sanitaires ponctuelles et le rajeunissement des vieilles réserves de hêtre dans la futaie prévues à l'étude pré-opérationnelle d'aménagement et de mise en valeur du bois de Maupertus sont à infléchir.

#### 42.2 Limiter la régénération naturelle des pins sur la lande ouverte

Il convient de proscrire toute plantation de résineux sur les parcelles où se développe la lande basse à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et Callune (*Calluna vulgaris*), afin de garantir l'homogénéité du site. De plus, le retour en lande basse en fin de production est à privilégier.

Cette opération de travaux porte donc exclusivement sur la limitation de l'étendue des peuplements actuels de pins sur toute parcelle concernée et notamment celles devant bénéficier de travaux de dépressage sur les terrains du Conservatoire du littoral (éclaircissement des semis et plants privilégiés au plan sylvicole).

Opération	Coût ttc. en €	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
42.1  Maintien d'une hêtraie à houx	/	/	SMET	CEL	★★
42.2  Limiter la régénération naturelle des pins sur la lande ouverte	1 677 à 1 982	FGMN	SMET	Propriétaires CRPF/CEL Communes	★★

#### Calcul estimatif des coûts :

42.1 : non budgété, du ressort de la politique du Conservatoire du littoral.

42.2 : évalué à environ 300 m<sup>2</sup> x 0,61 €. (coût d'un débroussaillage manuel au m<sup>2</sup>).

#### Opérations liées avec :

11.4  -  Extensifier le pâturage en milieu dunaire

↳ Cf. Fiche Action n°1/1 : Conduite d'un pâturage dunaire compatible avec la qualité des milieux

22.1  Effectuer des chantiers de débroussaillage de panes

↳ Cf. Fiche Action n°2/2 : Restauration des dépressions humides